



**Protégez-vous
des incendies!**

Chaque année, quelques 10.000 incendies ont lieu en Belgique. La prise de mesures de prévention peut vous protéger contre ce danger. Si vous êtes malgré tout victime d'un incendie, il est important de réagir rapidement et efficacement. Un détecteur de fumée, un extincteur, une couverture anti-feu et un plan d'évacuation vous aideront à renforcer votre sécurité et celle de votre famille, si toutefois vous savez comment vous en servir. Cette brochure vous l'explique dans les moindres détails. **Ne jouez donc pas avec le feu, lutez contre !**



Éliminez les causes

- Ne fumez pas au lit.
- Gardez les briquets et allumettes hors de portée des enfants.
- Limitez la présence de produits inflammables chez vous, fermez-les bien et rangez-les dans un endroit bien ventilé.
- Placez un pare-feu devant votre feu ouvert (ex. cheminée).
- Ne laissez pas de bougie allumée sans surveillance.
- Éteignez complètement les appareils électriques si vous ne les utilisez pas.





Prenez suffisamment de précautions

1. *Equipez-vous d'un détecteur de fumée.*

- Vous en trouverez dans la plupart des magasins de bricolage. Choisissez un appareil avec des piles de longue durée.
- Testez-le régulièrement et remplacez les piles à temps.
- Ne peignez pas le détecteur et dépoussiérez-le régulièrement.
- Placez le détecteur de préférence dans la cage d'escalier centrale ou entre la chambre et la sortie.

2. *Installez un extincteur.*

- Vous pouvez en acheter un directement chez le fabricant (liste des fabricants sur : www.agoria.be).
- Il existe des extincteurs à poudre ou au CO², mais un extincteur émulseur est préférable et plus propre. Attention, le contenu ne peut pas geler.
- Veillez à maîtriser le fonctionnement de votre extincteur (voir page suivante).
- Placez l'extincteur sur le chemin de la sortie (hall, couloir ...)

3. *Prévoyez une couverture anti-feu.*

- Les grands magasins de bricolage en proposent.
- Conservez la couverture anti-feu à portée de main, de préférence dans la cuisine.

4. *Etablissez un plan d'évacuation.*

- Il s'agit d'un recueil des accords convenus et des actions à entreprendre en cas d'incendie.
- Définissez un itinéraire d'évacuation, qui aboutisse de préférence sur la rue.
- Convenez d'une répartition des tâches.
- Prévoyez un endroit fixe et facilement accessible pour les clés de la maison.
- Veillez à ce que l'itinéraire d'évacuation soit toujours libre.
- Exercez-vous! S'il y a d'importantes fumées, il faut se mettre le plus près possible du sol.

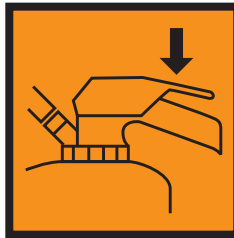
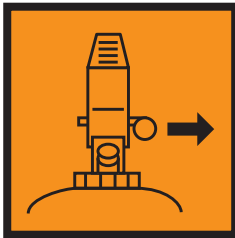
En cas d'incendie, mettez le plan d'évacuation à exécution et appelez le plus vite possible le 112. Si le feu ne se propage pas trop et que la fumée ne gêne pas la visibilité, vous pouvez faire 1 tentative d'extinction. Prenez la fuite à temps !



Comment éteindre un incendie ?

Extincteur (ex. si votre tapis brûle)

- Etape 1 : Prenez l'extincteur en main.
- Etape 2 : Activez l'extincteur en
 - retirant la goupille de sécurité ;
 - appuyant vivement sur le bouton.



- Etape 3 : Testez d'abord l'extincteur.
- Etape 4 : Respectez la bonne distance (poudre : 2-4 mètres, eau/mousse : 1-5 mètres).



- Etape 5 : Mettez-vous dos à la porte et dirigez le jet sur la base des flammes (= le foyer).

Couverture anti-feu (ex. friteuse en feu)

- ❑ Essayez d'abord d'étouffer le feu en mettant le couvercle sur la friteuse.
- ❑ Saisissez votre couverture anti-feu ou un chiffon en coton humide (pas mouillé!).
- ❑ Recouvrez vos mains avec la couverture.
- ❑ Etalez doucement la couverture sur la friteuse en feu.
- ❑ Stoppez complètement l'arrivée d'oxygène.
- ❑ Débranchez la source d'énergie de l'appareil ou tirez la prise.





A FAIRE ET A NE PAS FAIRE

A FAIRE

- Il y a le feu ? Appelez toujours d'abord les services d'incendie : 112.
- Mettez votre plan d'évacuation à exécution avant d'essayer d'éteindre le feu.
- Familiarisez-vous avec un extincteur et une couverture anti-feu.
- Veillez à un entretien régulier de vos extincteurs et de votre détecteur de fumée.
- Apprenez à votre enfant les bonnes réactions à adopter en cas d'incendie (voir brochure : 'Vos enfants sont-ils en sécurité ?').

A NE PAS FAIRE

- Ne jetez jamais d'eau sur une friteuse en feu.
- Ne retournez jamais dans un endroit en feu si la fumée est trop épaisse ou la chaleur trop forte.
- N'essayez pas d'éteindre une conduite de gaz en feu ! Le gaz non brûlé est bien plus dangereux.
- Ne vous approchez jamais trop d'un feu pour l'éteindre.
- N'utilisez pas l'ascenseur pendant un incendie.

Déductibilité fiscale

Les investissements en sécurité sont non seulement bons pour votre sécurité, mais aussi pour votre portefeuille. Pour certains investissements, vous pouvez en effet bénéficier d'une réduction d'impôt se chiffrant à 50% des dépenses (avec un montant maximum). Les extincteurs et les portes offrant une résistance au feu sont notamment déductibles fiscalement. Plus d'informations sur : www.besafe.be.



protégez-vous des incendies!

Chaque année, quelques 10.000 incendies ont lieu en Belgique. La prise de mesures de prévention peut vous protéger contre ce danger. Si vous êtes malgré tout victime d'un incendie, il est important de réagir rapidement et efficacement. Un détecteur de fumée, un extincteur, une couverture anti-feu et un plan d'évacuation vous aideront à renforcer votre sécurité et celle de votre famille, si toutefois vous savez comment vous en servir. Cette brochure vous l'explique dans les moindres détails. **Ne jouez donc pas avec le feu, lutez contre !**

Si vous souhaitez des exemplaires supplémentaires de ce dépliant, vous pouvez les commander par e-mail à infodoc@ibz.fgov.be ou par fax au 02 557 35 22.

Vous pouvez également télécharger ce dépliant sur www.besafe.be ou sur le site Internet de la Quinzaine de la Sécurité : www.nejouezpasavecfeufeu.be.

Direction générale Sécurité et Prévention

Boulevard de Waterloo 76
1000 Bruxelles

T 02 557 33 99
F 02 557 33 67

vps@ibz.fgov.be
www.besafe.be

www.nejouezpasavecfeufeu.be.